VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR

ANNONCE JUDICIAIRE.

POUR EFFECTUER UN PARTAGE.

La vente devant s'en faire à l'enchérisseur le plus élevé et le dernier pour le montant qu'il rapportera.

SUCCESSION D'ADOLPH H. SIEWERD.

No 78,961—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E.

Par SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR, Louis C. Spear, Encanteur.—MERCREDI, 3 avril 1907, à Midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse de la Propriété Foncière, 311 rue Baronne, en vertu d'un et conformément à un décret lu et rendu en pleine cour le 21 janvier 1907 et signé en pleine cour le 25 janvier 1907 par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, dans la susdite affaire, les propriétés de très grande valeur ci-après décrites, savoir :

PREMIER DISTRICT.

1° Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues CARONDELET, UNION, PERDIDO et ST CHARLES, formant le coin des rues PERDIDO et CARONDELET, mesurant, en mesure française, quatre vingt dix (90) pieds de façade rue PERDIDO, sur une profondeur et façade rue CARONDELET de cent vingt-quatre (124) pieds, deux (2) pouces.

SEPTIEME DISTRICT.

26 TERRAINS.

2° Un carré d'ilet dans le Septième District de cette ville, connu comme le Numéro 277 anciennement le carré Numéro 111 A borné par l'AVENUE CARROLLTON, les rues SPRUCE, (anciennement Huitième) DUBLIN et PANOLA, (anciennement Cyprès), composé de vingt-six (26) terrains, selon le plan de Moelhausen, en date du — octobre 1846, en l'étude de L. Hermann, ancien notaire.

TERMES ET CONDITIONS — UN TIERS OU PLUS COMPTANT, A L'OPTION DES ACQUEREURS, ET LE RESTE, S'IL Y EN A, A UN CREDIT DE UN, DEUX ET TROIS ANS, REPRESENTE PAR LES BILLETS DES ACQUEREURS EN TELS MONTANTS QUI SERONT DESIRES, TOUS STIPULANT QU'ILS PORTENT INTERÊT AU TAUX DE SEPT POUR CENT PAR AN DE LEUR DATE JUSQU'A COMPLET PAIEMENT ET DEVRONT ÊTRE GARANTIS PAR LIEN ET PRIVILEGE DU VENDEUR ET HYPOTHEQUE SPECIALE, AVEC TOUTES LES CLAUSES USUELLES DE SECURITE, L'ACQUEREUR DE CHAQUE PROPRIETE DEVANT ASSUMER ET PAYER EN SUS DU PRIX D'ADJUDICATION, LES TAXES POUR L'ANNEE 1907, LE COUT DE TOUS LES CERTIFICATS REQUIS PAR LA VENTE, ET AUSSI POUR L'ACTE DE VENTE DE LA PROPRIETE ACHETEE; ET QUE LA PROPRIETE AU COIN DES RUES CARONDELET ET PERDIDO SERA VENDUE SUJETTE AU BAIL EXISTANT A SON EGARD, ET AVEC LA CLAUSE QUE LES LOYERS PROVENANT DE LADITE PROPRIETE REVIENDRONT A L'ACQUEREUR, SEULEMENT A PARTIR DE LA DATE DU PASSAGE DE L'ACTE DE VENTE.

ACTES DE VENTE PARDEVANT ROBERT LEGIER, NOTAIRE.

24 fév—24—mars 3 10 17 24 31—avr 3

Boites d'alarmes d'incendie.

3 Douane et N. Front.
5 Canal et Decatur.
6 Douane et Royale.
7 Bienville et Decatur.
8 St-Louis et Royale.
12 Conti et Chartres.
13 Toulouse et Decatur.
14 Station de police du 3me precinct, 715 Chartres.
15 St-Philippe et Decatur.
16 Decatur et Hôpital.
17 Dumaine et Bourbon.
18 Dauphine et Hôpital.
19 Royale et Ursulines.
21 212 Dauphine, Pompe No 7.
23 St-Louis et N. Remparts.
24 Canal et N. Remparts.
25 Canal et Tchoupitoulas.
26 Canal et Camp.
27 Natchez et Tchoupitoulas.
28 Poydras et Sud Peters.
31 Poydras et Magasins.
32 Gravier et Magasins.
34 Poydras et Camp.
35 Perdido, près St-Charles; Pompe No 13.
36 Gravier et St Charles.
37 Common et Carondelet.
38 Canal et Baronne.
41 Union et Dryades.
42 Poydras et Remparts.
43 Girod et Remparts.
45 Magasins et Girod; Pompe No 5.
46 Lafayette et Delta.
47 Julie et Water.
48 Julie, entre Commerce et Tchoupitoulas.
51 St-Joseph et Sud Peters.
52 St-Joseph et Camp.
53 Julie et St-Charles.
54 Magasins, près Poeyfarré, Pompe No 6.
56 Calliope et Peters.
57 Calliope et Annonciation.
58 Erato et Constance.
61 Calliope et Camp.
62 Calliope et Carondelet.
63 St-Charles et Erato
64 Ave Howard et St Remparts.
65 Calliope et Freret.
67 Julie et Liberté.
68 Lafayette et Sud Robertson, Workhouse.
72 Ave. Tulane et S. Bassin, Station de Police du 1er Precinct.
72 Ave. Tulane, près S. Liberté.
73 Ave. Tulane et S. Claiborne.
74 Poydras et S. Claiborne.
75 Poydras, près Freret.
76 Lafayette et Miro.
78 Palmyre et S. Roman.
81 Avenue Tulane et Dupré.
82 S. Broad et Palmyre.
83 Avenue Tulane et S. Tonti.
84 Erato et Magnolia.
85 Magnolia, entre Clio et Calliope.
86 Erato et Franklin.
87 Terpsichore et Franklin.
91 Melpomène et Dryades; Pompe No 20.
92 Tête de la rue Thalie.
93 Hunter et Tchoupitoulas: Pompe No 1.
94 Henderson et Front.
95 Tchoupitoulas, près Orange, Pompe No 12.
96 Race et Annonciation.
97 Race et Magasins.
98 Terpsichore et Chippewa; 2me Station de Police.
121 Religieuse et Market.
123 Melpomène et Camp.
124 St-James et S. Peters.
125 Felicité et Chippewa.
126 Felicité, près Orange.
127 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
128 St-André et Fulton.
131 Terpsichore et Carondelet.
132 St-André et Magasins.
134 St-Charles Avenue et Felicité.
135 St-André et Dryades.
136 St-André et Magnolia: Pompe No 27.
137 Jackson et Rousseau; H. et L Co. No 1.
138 Jackson et Laurel: Pompe No 22
142 Jackson et Colisée.
143 Annonciacion et Sorapuru.
145 Tchoupitoulas et Sorapuru.
146 Jackson et Carondelet.
147 Jackson et Liberté.
148 Première et Constance.
152 Première, près St-Charles, Pompe Chimique No 2.
153 Première et Howard.
154 Dryades et Deuxième.
156 Deuxième et Chestnut.
157 Troisième et Tchoupitoulas.
158 Quatrième et Laurel.
162 Quatrième et Prytanée.
163 Quatrième et Dryades.
164 Avenue Washington et Chippewa.
165 Washington et Camp, Pompe No 23.
167 Washington et Magnolia.
168 Sixième et S. Remparts.
171 Pleasant et Annonciation.
172 Septième et Fulton.
173 Neuvième et Magasins.
174 Harmonie et Tchoupitoulas.
175 Huitième et Chestnut.
176 Harmonie et Prytanée.
182 Harmonie et Carondelet.
192 Bassin près Conti, H & L No 4
193 Canal et Marais.
194 N. Liberté et St Pierre.
195 Toulouse et Liberté.
213 Douane et N. Robertson.
214 St Louis et N. Villeré.
215 St Louis et N. Claiborne.
216 St Louis et N. Prieur.
217 Bienville et N. Derbigny.
218 Bienville et N. Johnson.
231 Canal et N. Rocheblave.
234 Canal et N. Dupré.
235 Conti et N. Broad.
236 Canal et N. Génois.
237 Canal et N. Alexandre.
238 Bienville et avenue N. Hagan.
241 Douane et avenue Carrollton.
243 Alexandre et Chemin N. Metairie.
245 Esplanade et N. Remparts.
246 Toulouse et Bourgogne.
247 St-Pierre et N. Claiborne: Pompe No 21.
252 Dumaine et St-Claude; Pompe No 10.
253 Ursulines et Liberté.
254 Esplanade et Liberté.
256 Chemin du Bayou et N. Claiborne.
257 Ursulines et N. Prieur.
261 Ursulines et N. Broad.
263 Chemin du Bayou et Galvez; Pompe No 3.
264 Ste-Anne et N. Miro.
265 Dumaine et N. White.
271 Esplanade et Dupré.
273 Esplanade et Pont du Bayou Station de Chars.
274 Dumaine et avenue Hagan.
275 Esplanade et Bourbon.
281 Touro et Royale.
283 Bourbon et N. Remparts.
284 Champs-Elysées, près Dauphine; Station de Police du 5me precinct.
293 Touro et N. Villeré.
312 Aunette et Marais.
314 Lapeyrouse et Claiborne.
315 N. Claiborne et St-Antoine.
316 N. Claiborne et Champs-Elysées
317 Français et Grant.
318 Français et N. Broad; Sterns, Factory.
321 Colombus et St-Claude.
324 Colombus et N. Roman.
325 Laharpe et Grande Route St Jean; station des chars.
326 Lapeyrouse et N. Galvez.
327 Chemin du Bayou et N. Dorgenois
328 Entrée aux Fair Grounds, Rue Sauvage.
341 Marigny et N. Peters.
342 Mandeville et Marais.
345 Avenue Lafayette et Chartres.
346 Avenue Lafayette et Urquhart; Station des chars.
347 Avenue St-Roch et Villeré, Pompe No 8.
351 Mandeville et Marais.
352 Espagne et N. Remparts.
354 Bourgogne et Marigny.
356 Presse et N. Peters; N. E. Railroad.
361 Clouet et Royale.
362 Louisa et Chartres.
364 Dauphine et Montégut.
365 Dauphine et Port: Pompe No 24.
371 St-Ferdinand et St-Claude.
372 Marais et Louisa.
374 St-Claude et Congrès.
381 Elmire et Bourgogne.
382 Louisa et Bourgogne.
391 Dauphine et Indépendance.
392 Dauphine et Mazant.
412 Chartres et Mazant.
413 Pologne et N. Remparts: Station de Chars.
415 Avenue Jourdan et Dauphine.
416 Elizardi et Dauphine.
417 Flood et N. Remparts.
418 Flood et N. Peters.
421 Delery et N. Peters Caserne des Etats-Unis.
423 Hancock et Dauphine.
426 Avenue Louisiana et Tchoupitoulas.
427 Avenue Louisiana et Magasins.
428 Avenue Louisiana et Prytanée.
431 Avenue Louisiana et S. Remparts.
432 Baronne et Constantinople.
435 Amelia et avenue St. Charles.
436 Camp et Foucher.
437 Peniston et Colisée.
451 Aline et Laurel.
452 Austerlitz et Magasins.
453 Annonciation et Amelia.
461 Water et Peniston.
462 Constantinople et Tchoupitoulas.
463 Annonciation et avenue Napoléon.
471 Berlin et Magasins 7me precinct Station de Police.
472 Marengo et Prytanée.
473 Milan et Saratoga.
481 Freret et avenue Napoléon.
482 Pitt et avenue Napoléon, Pompe No 11.
491 Colisée et Jena.
492 Cadiz et Tchoupitoulas.
512 Magasins et Valence.
513 Carondelet et Valence.
514 Valence et Saratoga.
516 Upperline et Prytanée; Station de Chars.
517 Laurel et Lyon.
518 Soniat et Tchoupitoulas.
521 Soniat et Magasins.
523 St-Charles et Dufossat.
524 Avenue Peters et S. Remparts.
526 Avenue Peters et Prytanée.
527 Valmont et Chestnut.
531 Valmont et Laurel.
532 Tchoupitoulas et Octavie.
534 Laurel et avenua Nashville.
536 Magasins et Joseph.
541 Arabella et Perrier.
542 Avenue Nashville et St-Charles
543 Avenue Palmer et Freret.
561 St-Charles et avenue Henry Clay.
562 Hurst et Calhoun.
563 State et Pitt.
571 State et Camp.
572 Avenue Henry Clay et Chestnut
612 Laurel et Avenue Henry Clay.
613 Tchoupitoulas et Webster,
614 Magasins et Walnut.
615 Broadway et St-Charles.
617 Broadway et Esther.
631 Cherokee et Ann.
632 Burdette et Macarty.
634 Cherokee et Hampson.
635 Short et St-Charles.
641 Burdette et Zimple.
642 Hampson et Dublin.
643 Avenue Carrollton et Burthe.
651 Burdette et Hickory
652 Leonidas et Burthe.
653 Cambronne et Oak.
712 Dublin et Poplar.
713 Jeannette et Joliet.
714 Eagle et Poplar
715 M. V. R. R. et av. Carrollton.

BOIS DE CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

	Class A.	Class B.	Class C.
Piling, per foot		10@	15
Yellow pine rough, per 1,000 feet—			
Stile, joists and Scantlings	$15 00	$13 00	$10 00
1, 1¼ and 1½x12	25 00	15 00	13 00
Dressed flooring	25 00	18 00	13 00
6 and 7" dressed weather boards	17 50	14 50	13 00
T. and G. ceiling	25 00	23 00	13 00
Rough side boards or sheathing			50
Dressed side boards or sheathing			9 50@13
Weather board stock Cypress—			
Piling, per lineal foot		10@	13
Rough boards, choice and prime	32 00@35 00		
Merchantable	15 50@16 50		
Beaky, 1 2, 3, and 4x6	10 00@11 00		
Fox	14 00@		
Mohogany timber, per ton	50 00@65 00		
Cedar timber, per ton	50 00@75 00		
Walnut timber—Ill n'y en a pas sur le march			
Oak lumber, per 1000	50 00@60 00		
Shingles—			
26-in best sawed	2 75@		—
20-in split, ordinary	2 50@		—
20-in split, guaranteed	2 75@		...
Laths, per 1000	3 75@		...
Lime	75@		90
Cement, domestic	1 25@		3 00
Cement, imported	2 25@		2 75
Hair	6 30@		8 00
Brick, Lake and I. C. R. R.	10 00@10 50		
Brick, paving	9 25@		9 75
Brick, ordinary	8 00@		8 50
Sand, per load	1 25@		1 70
Shells, small	35@		.....
Plaster, calcined	2 00@		....
Fire brick, American, per 1000	25 00@30 00		
Fire brick, English, per 1000	27 50@34 50		
Fire clay, per barrel	1 50@		....
Lake fire clay	1 25@		....
Sewer pipe, per foot, according to size, 50-70 off		10@	

MARCHE AUX BESTIAUX

Bœufs gras: Taxas et de l'Ouest—Bœufs Choix, par livre, gross, 4¼@4½; fair to good par livre gross, 3½@4; common to medium par livre, gross, 2¾@3½. Vaches et génisses—Choice, par livre, gross, 3½@4; fair to good par livre, gross, 2½@3¾; vieilles, maigres par tête, $10@13. Taureaux et Cerfs—Taureaux, par livre, gross, 2¾@3; cerfs, par livre, gross, 3@3½. Yearlings—Choice, par livre, 3@4; fair to good, par tête, $29@13. Veaux, par tête—Choice, $9@11 00; fair to good, $8@9.

Bœufs du Mississippi, de la Louisiane et de Alabama—Bœuf—Choice, par livre, gross 3½@4; fair to good, par livre, gross, 3¼@3½; vieux, maigres, par livre, gross, 1¾@2¼. Vaches, Torres et Taureaux—Choice, par livre gross, 3@3½; fair to good, par livre, gross 2¾@3; vieux maigres, par tête, $7@8. Taureaux, par livre, gross, 3¼@3; cerfs, par livre, gross, 3@3¼. Yearlings—Choice, par livre, gross 3@3½; fair to good par tête $8@11; common, par tête, $6@7. Veaux—Par tête, $6@8. Vaches laitières—Jersey, $40@50; fair to good, $25@35. Springers—Choice, $25@30; common to fair, $15@20. Porcs—Nourris au maïs, par livre.

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de Meubles de Maison,

Lena Anderson vs Robert E. Fallis, son époux

No 80,443—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, encanteur—A 11 heures a. m., MERCREDI le 27 mars 1907 sur les lieux No 1827 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour signé le 15 mars 1907 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés mobilières ci-après à savoir:

Consistant d'un salon, chaises, horloge, rideaux, stove à gaz, tables, machine à coudre, piano et autres effets mobiliers.

Conditions—Comptant.

STROUDBACK & STERN, encanteur.
Bureau No 322 rue Baronne.

22 mars—22 24 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Neuf terrains à bâtir dans le Troisième District. Une occasion pour les petits Spéculateurs.

Succession vacante de Edward McMahon.

No 81,307— Cour Civile de District Div. E.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 18 avril 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 7 mars 1907, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Les lots 1 à 9 inclusivement de l'ilet No 62 faubourg Clouet, (maintenant 1310) borné par les rues Louisa, Clouet, Verin et Dorgenois, (ledit borné originalement décrit comme les terres de P. J. Triforet acquit par acte pardevant C. Pollock, notaire le 29 septembre 1836.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907, et faire 10 pour cent comptant de dépôt. L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire aux frais de l'acquéreur.

17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Occasion pour Petit Speculateur, Deux Lots du Troisième District pour Construire,

Rue Emily, entre Prosper et St Avid

Succession vacante de Noel Villard.

No 80,697—Cour Civile de District Div. E.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 4 avril 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour, signé le 21 février 1907, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci après décrite à savoir:

Les lots cinq et six, dans l'ilet No 16, et les dits lots mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Emily, entre les rues Prosper et St Avid, acquise le 23 février 1837, livre des transferts 21, folio 425.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et de faire un dépôt comptant de 10 pour cent.

Acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 mars 3 10 17 24 31—av 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lots dans le Quatrième District pour Construire.

Succession Vacante de Jean Baptiste Allard.

No 80,695, Cour Civile de District, Division A.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 28 mars 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 20 février 1907, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir—

Les lots 1 à 4 dans l'ilet borné par les rues Claiborne (ou St Avid) Emily (ou Manuel), Prosper et Clouet; lot No 1 formant le coin des rues Emily et Claiborne, mesurant 31' 1" à la rue Emily par 120' à la rue Claiborne, les lots Nos 2, 3 et 4 sont contigus et mesurant chacun 31' à la rue Emily par 120 entre lignes parallèles, acquise le 23 février 1837, livre de transferts 21, folio 413.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant, acte de vente pardevant E. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 fév—24—mars 3 10 17 24 28

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 25 avril 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 18 mars 1907 et signé le 22 mars 1907 par l'Hon. John St Pan, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C dans la succession de Mme Roschen Ballin, décédée veuve de Ure J. Rosenthal, décédé, No 79,856 et dans l'affaire de Simon C. Rosenthal et al vs Mme Henrietta Rosenthal et al, No 80,482 consolidé, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Deux lots de terre et améliorations, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rempart, Bassin, Poydras et Lafayette, et désignés par les numéros 14 et 15 sur un plan fait par Louis H. Pilié, ancien voyer de ville, daté le 24 novembre 1860, et déposé en l'étude de Charles D. Fortier, ancien notaire de cette ville, comme plan No 615 du livre de plans No 1, d'après lequel plan lesdits lots de terre mesurent comme suit: Le lot No 14 mesurant vingt cinq pieds six pouces de face à la rue Rempart sur une profondeur de quatre vingt cinq pieds, trois pouces entre lignes parallèles. Le lot No 15 mesurant vingt six pieds, sept pouces et six lignes de face à la rue Rempart sur une profondeur de quatre vingt cinq pieds, trois pouces sur le coté du lot No 14 et une profondeur et façade de quatre vingt cinq pieds, huit pouces et une ligne sur la rue Poydras, et formant l'encoignure des rues Rempart et Poydras, sujet au bail expirant le 30 septembre 1907.

2° Un certain lot de terre dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, St Joseph, Magasin et Jane, désigné comme lot 5, sur un plan de Joe Pilié, voyer, daté le 2 mai 1842, annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, ancien notaire dans cette ville, le 2 mai 1842. Lequel lot mesurant en mesure américaine vingt cinq pieds de face à la rue du Camp par quatre vingt quinze pieds, un pouce et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, étant borné dans le fond par une allée de quatre pieds de largeur, laquelle lui est commune ainsi qu'à d'autres lots, avec les améliorations qui s'y trouvent.

Termes et conditions—Un tiers (1/3) ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et le reste dudit prix en un ou deux ans de crédit, à 7 pour cent d'intérêt par an du moment de l'adjudication jusqu'au paiement final. La portion de crédit devant être garantie par lien de vendeur et hypothèque. Les acquéreurs devant payer en plus et au-dessus du prix d'achat toutes les taxes d'Etat, paroisse, levée et municipales pour l'année 1907, aussi bien que la portion à maturité des primes de n'importe laquelle police d'assurance existante au moment de la vente. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Dix pour cent comptant seront requis des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, incluant tous les certificats usuels, aux frais des acquéreurs.

24 mars—24 31—avril 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante Résidence,

Vastes et superbes terrains, ADMIRABLEMENT SITUÉS, No 1240 rue Sixième

SUCCESSION DE HENRY M. NEILL.

No 80,387—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, le 11 avril 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté le 6 mars 1907, de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir

L'élégante résidence en bois à deux étages et mansarde, No 1240 rue Sixième, coin Sud-Est de la rue Chestnut, retirée de la banquette, contenant grandes galeries, vestibule, salons à arches, salle à manger, office, cave, chambre extra buanderie, chambre à bois et charbon au rez-de-chaussée; galeries, vestibule, huit chambres à coucher et chambre à bain au premier étage, grande chambre garnie dans la mansarde.

Le terrain est décrit comme deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 183, borné par les rues Camp, Chestnut, Sixième et Septième, désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan fait par J. N. De Pouilly, architecte, le 6 septembre 1866, annexé pour référence à un acte passé pardevant E. G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville, le 8me jour du même mois et année et mesurant chacun quarante pieds de face à la rue Sixième sur cent vingt sept pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot No 1 formant l'encoignure des rues Chestnut et Sixième.

Les terrains sont admirablement tracés en jardin et pelouse et offrent une attrayante apparence.

La résidence est commode et confortable et dans un excellent voisinage, offrant une belle vue des superbes terrains et bâtisses "Newcomb".

Condition—Un tiers on plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un crédit de un et deux ans pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat dans le cas d'un procès pour enforcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Les taxes de 1907 pour être payées par l'acquéreur. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. I. Denechaux, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Howe, Spencer & Cocke, avocats.

10 mars—10 17 24 31—av 7 11

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE.

Avec terrain spacieux, 2518-20 rue Willow près de la rue Troisième.

In re Minerva Love et als versus John et Lilly Fisher.

No 80,916—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, bureau No 336 rue Carondelet, JEUDI, le 18 avril 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en Cour ouverte le 11 mars 1907 et lu et signé le 15 mars 1907 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District de la Nouvelle-Orléans Division D, dans l'affaire de Minerva Love et als versus John et Lilly Fisher, pour effectuer un partage, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous ses droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Willow (antrefois Martin), Clara, Deuxième et Troisième, désigné comme lot No 1 sur un devis lithographié dudit ilet, annexé pour référence à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr, un notaire en cette ville, le 20 mai 1872, lequel dit lot mesure en mesure américaine 30 pieds 7 pouces de face à la rue Willow (antrefois Martin) par 146 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage résidence double, avec cuisine dans le fond, etc., le voisinage s'améliore continuellement et contient tous les agréments tels que marchés, églises et écoles.

Conditions—Comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John G. Eustis, notaire. L'acquéreur assumant les taxes de 1907 et déposant 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Louis P. Bryant, avocat.

17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

CHARTER

STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS

BE IT KNOWN, That on this Fifth day of October, in the year of our Lord, One thousand nine hundred and six, and of the Independence of the United States of America, the one hundred and thirty first

Before me, JOHN G. EUSTIS, a notary public, duly sworn, commissioned and qualified, in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, aforesaid, and in presence of the witnesses hereinafter named, and undersigned, personally came and appeared, the several persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the law of the State of Louisiana, in such cases made and provided and particularly of the provisions of act 73 of the acts of the Legislature of the State of Louisiana, for the year 1904, approved July the 4th, 1904, they have covenanted and agreed and do by these presents covenant and agree and bind themselves, as well as all such persons as may hereafter become associated with them to form a corporation for the objects and purposes and under the articles and stipulations following, to wit:

ARTICLE I

The name of this corporation shall be the CONSUMERS LUMBER MANUFACTURING AND EXPORT COMPANY, and under its said corporate name it shall have power and authority to have and enjoy corporate existence for the full term and period of ninety-nine years, from and after the date hereof, contract, sue and be sued, to make and use a corporate seal and the same to alter and break at pleasure, to hold and receive, lease, purchase, and convey, as well as mortgage and hypothecate property real and personal, and mixed, corporeal and incorporeal; to name and appoint such managers, directors, agents and officers as its business interest may require, and to make and establish as well as alter and amend from time to time such by-laws, rules and regulations for proper government of said corporation as may be necessary and proper.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans and the State of Louisiana, all citation or other legal process shall be served on the President of said Corporation; or in the event of his absence upon the Vice President, or in the absence of both President and Vice-President, upon the Secretary-treasurer of said corporation.

ARTICLE III.

The objects and purposes for which this corporation is organized and established and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be, to buy, build, maintain and operate, a saw mill or saw mills, planing mill and factories for the manufacture of all kinds of lumber, shingles, laths, and other kindred products; to purchase, own and sell timber lands and timber rights of all kinds; and to work said timber into every kind and character of products and by products, and to cultivate said land for any purpose whatsoever, build, own and operate steamboats, sailing vessels, pull boats, logging railroads, canal and every character of apparatus necessary or convenient for the handling, conveying and transporting the raw materials to and the finished products from said mill or mills; to sell and market the products of manufacture and the timber and lumber in all its stages; to own and operate and conduct stores and commissaries for sale of every character of merchandise necessary or convenient for the objects and purposes of this corporation.

ARTICLE IV.

The capital stock of said corporation is hereby fixed at the sum of Fifty-thousand dollars ($50,000.00) divided into and represented by (500) shares of stock of the sum of One hundred ($100) dollars each; said stock may be paid for in cash at the time of subscription or the same may be issued at not less than par in payment for property actually received or purchased by said corporation; this corporation shall become a going concern, and be authorized to do business as soon as ten per cent. of the capital stock shall be subscribed and paid for.

ARTICLE V.

All the corporate powers of said corporation shall be vested in and exercised by Board of Directors to be composed of three stockholders to be elected annually on the 5th, day of October of each year, except the first Board named and appointed in this charter, who shall hold their offices until the fifth day of October 1907, or until their successors are elected and qualified. All such elect ons shall be held by ballot and conducted at the office of said corporation under the supervision of two commissioners, to be appointed by the Board of Directors; at all such elections and corporate meetings, every stockholder shall be entitled to one vote for each share of stock standing in his name on the books of the corporation, to be cast in person or by its written proxy, and the majority votes cast shall elect. A failure to elect directors on the date above specified shall not dissolve the corporation nor impair its corporate management, but the directors then in office shall remain in office until their successors are elected and qualified; any vacancy occuring among officers or directors by death or resignation or otherwise shall be filled by election for the remainder of the term by the entire vote of the remaining directors. Every Board of Directors, except the board appointed by this charter, shall elect from their number, a President, Vice-President, a Secretary-treasurer, who shall be one officer, the Board of Directors, may from time to time name and appoint all such officers and agents as the business of the corporation may require. It shall have the power to fix and define duties and salaries of every officer and employee, and all officers and employes shall hold office and employment at the pleasure of the board, the salary of any officer when fixed by the board can be increased or diminished upon the vote of at least two directors. The Board may make and establish, as well as alter and amend any and all by-laws, rules and regulations necessary and proper in its management of the business and affairs of said corporation. The Board shall have full power and authority to buy and sell property to borrow money, to execute mortgages and create liens; to issue notes, bonds and other obligations and generally to do all things reasonable, convenient and necessary for the proper carrying on of the business of the corporation, the Board may issue full paid shares of stock at not less than par for cash or property actually transferred to the corporation; every member of the Board of Directors in the case of his absence from the City of New Orleans State of Louisiana at any time, shall have the right to name and appoint in writing, a proxy to represent him and sit and vote in his place and name at all meetings of the Board of Directors which may take place during his absence from the State of Louisiana or City of New Orleans.

The Board of Directors shall have power or authority to exercise any of the powers conferred on it or bind the corporation by any of its acts unless the Board be autorised by an affirmative vote of at least two directors. Two directors shall constitute a quorum for the transaction of any business, and there must be at least two concurring votes to autorise the Board to act. All contracts and obligations of the corporation must be signed by the President and Secretary before they shall become binding on the company.

ARTICLE VI.

Whenever this corporation may be dissolved, either by limitation or from any other cause, its affairs shall be liquidated by two commissioners to be appointed amongst the stockholders at a general meeting of the stockholders convened for such purpose, of which meeting notice shall be given in the manner and time provided for the stockholders meeting by Article Seven of this charter and majority in amount the capital stock of said company represented at such meeting, shall be requisite to elect said commissioners, who shall remain in office until the affairs of said corporation shall be fully liquidated; in case of the death of one or more of said commissioners, the vacancy shall be filled by election of the surviving commissioners.

ARTICLE VII

This act of incorporation may be modified, changed or altered, or said corporation may be dissolved with the consent of three-fourths of the capital stock represented at the general meeting of the stockholders convened for such purpose, and after notice shall have been given in one or more newspapers published in the City of New Orleans, once a week for four weeks preceding the meeting, and by written notice to each stockholder mailed thirty days prior to the date of meeting at the Post office address designated by him in writing. Any change proposed or made in reference to the capital stock shall be made in accordance with the laws of the State of Louisiana on the subject of altering the capital stock of corporations.

ARTICLE VIII.

No stockholder shall ever be held liable for the contracts or faults of said corporation in any further sum than the unpaid balance due the corporation on the shares of stock owned by him, nor shall any more informality in organization have the effect of rendering this charter null, or of exposing any stockholder to any liability beyond the unpaid amount remaining due on his stock.

ARTICLE IX

D. A. Hackney, R. H. Hackney, and William J. Young have been chosen and selected as the first Board of Directors of this corporation with R. H. Hackney, as President, D. A. Hackney, as secretary-treasurer, to serve as such until the fifth day of October 1907, or until their successors shall have been elected and qualified. The subscribers hereto have respectively written opposite their names the amount of stock in this corporation subscribed by each of them, so that this act of incorporation may also serve as the original subscription list of said corporation.

Thus done and passed at my office in the City of New Orleans, in the presence of Louis P. Bryant, George W. Kendall, competent witnesses of lawful age of this City who hereunto sign their names, with the said appearers and me notary, on the day and date aforsaid after due reading of the whole.

(Signed)
D. A. HACKNEY, R. H. HACKNEY
W. J. YOUNG LOUIS P. BRYAN